



Contrat de location - Bergerie du Haut - La Noire Combe

Date(s) réservation : du _____ au _____ Manifestation : _____

Adresse de facturation :

Nom : _____ Courriel : _____

Adresse : _____ Tél. : _____

Titulaire du compte : _____

Nom de la banque : _____ N° IBAN : _____

Souhaitez-vous utiliser les boissons de la Bergerie : Oui ☐ Non ☐

Concernant les tarifs ci-dessous, les enfants dès 16ans sont considérés comme "adultes".

Tarif week-end (samedi au dimanche)		Taxe de base	
Prix de location	450.00 CHF	☐	fr. 0.00
Nombre de personnes dès 16ans qui dorment (pour versement de la taxe de séjour 2.--)	☐	☐	fr. 0.00
Total :			fr. 0.00

Tarifs à la journée		Taxe de base	
Prix d'une journée	230.00 CHF	☐	fr. 0.00
Total :			fr. 0.00

Tarifs écoles à la journée			Taxe de base	
Tarifs écoles :				
Location à la journée		120.00 CHF	☐	fr. 0.00
Jour/s supplémentaire/s				fr. 0.00
Nombre de personnes qui dorment dès 16ans (pour versement de la taxe de séjour)		2.00 CHF		fr. 0.00
Nombre de nuitées :				fr. 0.00
Divers :			☐	fr. 0.00
Total :				fr. 0.00

Personne à contacter
pour la remise des clefs

Raphael Bourquin
079/935.65.93

Personne à contacter
pour la location

Mélanie Kiener
032/315.70.70
bergerieduhaut@gmail.com

Par sa signature, le locataire :

➤ S'engage à payer la location avant la date de la réservation, une facture vous sera envoyée dès réception du contrat de location signée par toutes les parties. La réservation est effective dès réception du paiement.

En cas d'annulation dans le mois prédécedant le séjour, un dédommagement de 50% du montant total sera facturé au locataire.

Nettoyages :

➤ Les nettoyages doivent être effectuées par le locataire. Si le gérant retrouve les lieux sales, nous réservons le droit de vous facturer les nettoyages à un tarif de CHF 95.--/ l'heure.

➤ Le linge sale sera à déposer en même temps que les clefs à : Route de Prêles 15, 2515 Lamboing à la fin de votre location.

Matériel et vaisselle :

➤ Les loueurs sont responsables des dégâts occasionnés aux installations techniques ou au bâtiment ainsi qu'à la vaisselle. Les frais en découlant seront facturés au responsable.



Il est strictement interdit de fumer dans les locaux
De manger dans les dortoirs et d'y rentrer avec vos chaussures extérieures
Débarrasser tous vos déchets, y compris la nourriture et le verre vide
Respecter les consignes inscrite à l'intérieur du bâtiment



Le requérant :

Date

Lieu

Signature

Le gérant :

Date

Lieu

Signature

